



Envoyé en préfecture le 05/05/2026  
Reçu en préfecture le 05/05/2026  
Publié le  
COMMUNE DE MORMOIRON  
ID : 084-268400736-20260423-DCA2026\_005-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**CCAS DE MORMOIRON**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23/04/2026

**Délibération n° 2026\_005**

Date de convocation : 16/04/2026

Membres en exercice : 13

Votants : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 07/05/2026



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT-TROIS AVRIL à 18 Heures,  
le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence  
de Monsieur Bernard LE DILY :

**Présents** : LE DILY Bernard, GUYOTOT Mireille, GABRIELLI Nathalie,  
BLOUVAC Monique, Maurice DE LELLIS, VALLERY Audrey, MONGE  
Brigitte, ZAGRA Christophe, ARIAGNO Eliane, ASTRUC Brigitte et  
LEDEZ Benoit

**Procuration** : Jean-Paul ROUX à Maurice DE LELLIS

**Absent** : Fabienne JOUVE

**Secrétaire** : Audrey VALLERY

## BUDGET / Budget primitif 2026

Monsieur le président expose :

Avec les documents que vous avez reçus dans les délais réglementaires imposés par le passage à la M57 (soit 12J avant le vote du BP).

Il soumet à l'assemblée délibérante le budget primitif 2026 établi comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	101 699.37 €	101 699.37 €
Investissement	6 069.20 €	6 069.20 €

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après avoir entendu son rapport,

Sur proposition du Président,

Le conseil administration ayant ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2026 arrêté comme suit :
  - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	101 699.37 €	101 699.37 €
Investissement	6 069.20 €	6 069.20 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses et à émettre les titres de recettes dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles de chaque section**, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **DIT** que ces virements de crédits ne pourront pas avoir pour effet d'abonder le chapitre **012 – charges de personnel**, ni les crédits afférents aux **articles spécialisés** ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 084-268400736-20260423-DCA2026\_005-DE

- **DIT** que Monsieur le Président informera le Conseil d'administration des virements de crédits dans le cadre de cette fongibilité lors de la séance la plus proche
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Président

Bernard LE DILY

La secrétaire : Audrey VALLERY

